

À l'ouverture de la séance du 06 avril 2023, 21 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 16 membres présents, 5 procurations).

## **1. Vie de l'établissement**

### **1.1 Motion pour une pause dans l'application de la loi concernant la réforme des retraites - vote**

La motion pour une pause dans l'application de la loi concernant la réforme des retraites est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

### **1.2 Financements CVEC : bilan des actions conduites en 2022 - vote**

Le bilan des actions conduites en 2022 concernant les financements CVEC est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

### **1.3 Critères et plafonds de l'aide sociale étudiante - vote**

Les critères et les plafonds de l'aide sociale étudiante, sous réserve de modification concernant l'aide à l'accès aux logements, sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

## **2. Ressources humaines**

### **2.1 RSU 2021 - vote**

Le rapport social unique de 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

## **3. Recherche**

### **3.1 Rapport sur l'insertion professionnelle des docteurs diplômés - vote**

Le rapport sur l'insertion professionnelle des docteurs diplômés est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

## **4. Enseignement et conventions**

### **4.1 Création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville » - vote**

La création du DIU « Chirurgie du pied et de la cheville » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

### **4.2 Création du DIU « Interactions médicamenteuses » - vote**

La création du DIU « Interactions médicamenteuses » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

### **4.3 Création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP « Management et gestion des organisations » - vote**

La création du parcours « Entrepreneuriat » de la LP « Management et gestion des organisations » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*

**Didier BOUQUET**

**Signé et mis en ligne le 7 avril  
2023**